

29.04.2016 - 12:22 Uhr

L'Union des villes dit «oui» à la procédure d'asile accélérée

Bern (ots) -

L'Union des villes approuve la révision de la Loi sur l'asile qui sera soumise à votation le 5 juin. Les nouvelles procédures regroupent les compétences au niveau fédéral et clarifient plus rapidement le droit au séjour des demandeurs. Ceci soulage les villes et les communes, car elles se voient affecter moins de personnes ayant des perspectives de séjour peu sûres. Les nouvelles procédures offrent en outre de nouvelles chances pour l'insertion professionnelle.

Du point de vue des villes, l'accélération de la cadence des procédures d'asile fait sens. Le comité de l'Union des villes Suisse UVS se prononce donc en faveur du «oui» au projet du 5 juin. L'avantage de l'accélération est incontestable, particulièrement au niveau communal: à l'avenir, les villes et les communes auront principalement à héberger et prendre en charge des personnes ayant reçu une décision d'asile. Jusqu'ici, les villes et les communes étaient souvent responsables de requérants d'asile dont l'avenir était incertain. C'est une situation insatisfaisante pour les deux parties - requérants d'asile et communes.

Les villes se félicitent en outre qu'avec la mise en oeuvre du projet, la Confédération regroupe les compétences et les processus et assume de plus amples responsabilités: les requérantes et requérants d'asile verront leur procédure de demande traitée en majorité dans des centres fédéraux. Les nouvelles procédures exigent cependant que l'infrastructure nécessaire puisse être créée et que l'ensemble des acteurs et des services soient regroupés «sous un même toit». Ce n'est qu'ainsi que les nouvelles procédures pourront être organisées de manière efficace, comme l'a démontré le centre pilote de la ville de Zurich.

L'Union des villes accepte donc la procédure d'approbation des plans: ceux-ci garantissent que les nouveaux centres fédéraux pourront être autorisés et réalisés rapidement. Dans ce contexte, il va de soi que la Confédération devra respecter les droits de codécision des cantons et des communes. Les sites de centres fédéraux devront être déterminés dans des négociations communes, comme cela a déjà été le cas pour la majorité des sites. 11 des 16 sites en principe prévus au total pour les centres fédéraux sont définis.

Une intégration rapide favorise l'activité professionnelle

Les nouvelles procédures d'asile sont également nécessaires parce que l'accélération des décisions d'asile favorise l'intégration. Les formations linguistiques et les mesures d'insertion professionnelle peuvent être amorcées plus tôt. Si l'on réussit à intégrer plus rapidement les personnes dans la société et dans le marché du travail, les communes en profiteront elles aussi. Elles assument une partie non négligeable des coûts sociaux générés sur le long terme lorsque des réfugiés restent longtemps sans activité professionnelle. L'actuelle crise européenne des réfugiés ayant aussi des répercussions sur la Suisse, les villes et les communes sont fortement sollicitées pour l'hébergement des requérants d'asile: en coopération avec les cantons, elles mettent à disposition des hébergements collectifs et des appartements. Les villes et les communes sont par ailleurs impliquées dans le suivi et l'intégration, par exemple dans la scolarisation des enfants. Il est important, justement dans le contexte de la situation migratoire actuelle, d'organiser de manière plus efficace les procédures d'asile.

Informations complémentaires:

Kurt Fluri, conseiller national, maire de Soleure, président de l'Union des villes Suisses, 079 415 58 88
Nicolas Galladé, conseiller municipal de Winterthour, président de l'Initiative des villes pour la politique sociale, 079 225 33 70